

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 902**

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Corbière, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais,
M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier,
M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 26, substituer aux mots :

« n'excèdent pas le »

les mots :

« ne peuvent être inférieures à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe EcoS garantit aux sociétés de l'audiovisuel public que le montant du coût d'exécution des obligations de service public servira de plancher à la compensation allouée par les pouvoirs publics et non de plafond.

En effet, le montant du coût d'exécution des obligations de service public fixées non seulement par la loi, mais également par les conventions stratégiques pluriannuelles doivent nécessairement être couvertes par la compensation financière allouée par les pouvoirs publics. Il s'agit donc de fixer un minimum et non pas un maximum à la compensation qui peut leur être versée. L'audiovisuel public doit avoir la garantie de pouvoir exécuter ses missions de service public. Elle ne peut compter sur d'éventuelles ressources tierces comme les ressources publicitaires pour mener à bien ses missions.

L'accomplissement de ses missions de service public relève de l'intérêt général et les pouvoirs publics doivent donc lui garantir la somme adéquate pour qu'elle puisse les mener à bien. Or, la formulation actuelle laisse sous entendre que la compensation pourrait être inférieure aux coûts d'exécution desdites missions, ce qui ne serait pas acceptable au vu de l'importance que revêt l'audiovisuel public.